

N° 35 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT**

Séance du 25 juin 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	14	18

Date de la convocation 20.06.2025

Date d'affichage 03.07.2025

**Signature d'une convention
de partenariat des
interventions musicales
avec la Communauté
d'Agglomération – Année
2024/2025.**

5 Institutions et vie politique
5.7 Intercommunalité

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Madame Béatrice BRULETOURTE (procuration à Madame Martine CHAROY),
- Madame Marie-Emmanuelle CORRE,
- Madame Agnès GOSNET (procuration à Madame Françoise MICHELET),
- Madame Sandy GRIFFET (procuration à Monsieur Julien MARIBAS),
- Monsieur Jean-François JANIN (procuration à Madame Aline BAURY).

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LACOSTE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy, en particulier s'agissant des activités culturelles,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 05 décembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et de la Communauté d'Agglomération de Vichy,

Vu le transfert de la compétence enseignement musical à l'échelle communautaire au 01 janvier 2017 ayant donné lieu à la création d'un conservatoire d'agglomération contributif au développement d'un projet intercommunal

visant notamment à faciliter la mise en œuvre d'interventions en milieu scolaire en lien avec la conseillère pédagogique départementale de l'Education Nationale de l'Allier,

Considérant que le Conservatoire de Vichy Communauté propose des interventions musicales selon la dénomination « dispositif Dumiste » à toutes les écoles élémentaires de la Communauté d'Agglomération avec l'accord du Maire de la Commune,

Considérant que l'appel à projet s'articule avec le projet de l'école et la politique musicale définie par son directeur,

Dans un souci de stimuler une dynamique culturelle et musicale locale,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

À l'unanimité

1°) D'approuver les termes de la convention conclue au titre de l'année scolaire 2024/2025.

2°) De donner par conséquent, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir ainsi que tous autres documents pouvant éventuellement intervenir dans le cadre de ce dossier avec Vichy Communauté.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Jean-Marc GERMANANGUE